

Paris Ouest La Défense

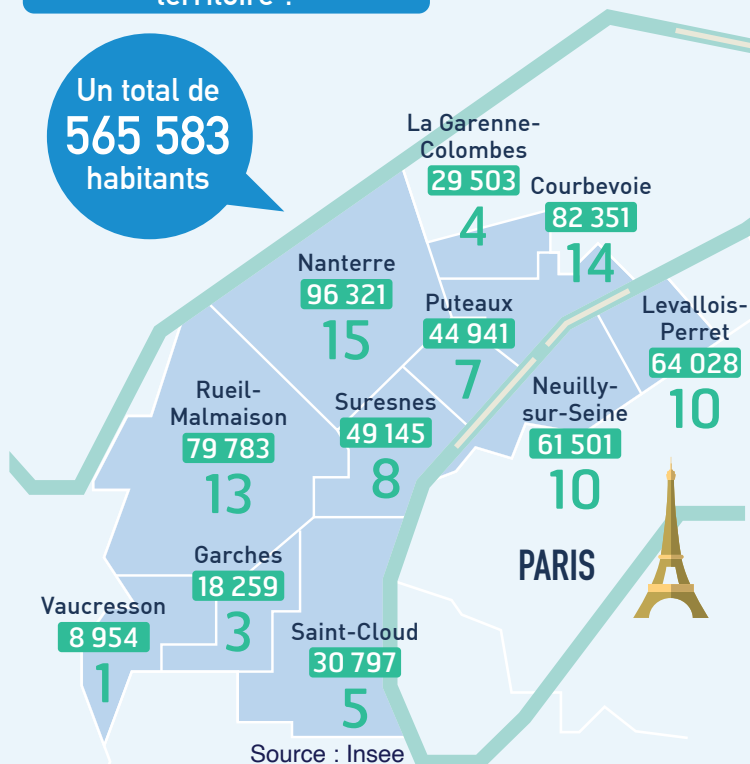
Qu'est-ce que la métropole du Grand Paris (MGP) ?

C'est un établissement public créé au 1^{er} janvier 2016. Il regroupe la Ville de Paris et les communes des Départements des Hauts-de-Seine, du Val de Marne, et de la Seine-Saint-Denis.

Organisée en territoires, concentrant chacun au moins **300 000** habitants

Comment est composé notre territoire ?

Un total de **565 583** habitants



Comment est gouverné notre territoire ?

Par des conseillers territoriaux élus au sein des conseils municipaux

Notre territoire compte

90 conseillers territoriaux

issus des

11 communes

À quoi sert ce découpage ?

Il permet aux communes une mutualisation de leurs moyens financiers, humains et logistiques, encourageant l'émergence d'une ingénierie à haute valeur ajoutée. L'objectif est de s'inscrire dans un projet de coopération partagée au service des communes et de leurs habitants.

Cette métropole rassemble 12 territoires + Paris au total 131 communes

7 millions d'habitants

Quelle gouvernance pour la métropole ?

Le conseil métropolitain est composé de

209

membres élus avec un minimum d'un représentant par commune

Notre territoire est représenté par

14 élus

désignés au sein des conseillers communaux

Quelles compétences pour notre territoire ?

3 compétences sont partagées avec la métropole



Action sociale territoriale



Assainissement et eau



Équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial



Gestion des déchets et assimilés



Plan climat-énergie



Plan local d'urbanisme



Politique de la ville



Aménagement de l'espace urbain



Développement économique



Habitat